

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-532.1** modifiant le règlement SH-532 décrétant un emprunt et une dépense de 12 140 000 \$ pour la réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le territoire de la ville, ayant pour objet de diminuer l'emprunt et la dépense à 4 250 954 \$

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement SH-532 adopté en mars 2016 en vue de réaliser des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout et de voirie à différents endroits sur le territoire de la ville.

Ce règlement consistait à autoriser la Ville à emprunter les sommes suffisantes pour la réalisation des travaux.

Finalement, ces travaux ont été réalisés que partiellement et aucune autre somme ne sera engagée. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande donc à la Ville de le modifier afin de tenir compte des sommes réelles.

La présente modification vise donc à diminuer l'emprunt et la dépense pour autoriser la Ville à emprunter le montant réel de la dépense pour les travaux qui ont été réalisés.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 janvier 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Assistante-greffière